



## Frais kilométriques à déclarer

Par **korialane**, le **22/06/2010** à **08:45**

Bonjour,

Nous ne sommes pas imposables depuis de nombreuses années. Mon mari travaille à 30 km de chez nous (soit environ 60 km aller-retour tous les jours) et je voudrais savoir si je dois déclarer ces frais kilométriques sur ma feuille d'impôts et si cela changera qq chose (prime pour l'emploi plus élevée, revenu fiscal de référence moindre...) car si une personne payant des impôts a le droit à une réduction pourquoi celle qui n'en paye pas n'aurait-elle rien alors qu'elle utilise sa voiture personnelle pour faire les trajets professionnels ? Merci

Par **fif64**, le **22/06/2010** à **09:26**

Effectivement cela changera votre revenu fiscal, mais comme vous êtes déjà non imposable, cela ne changera rien.

C'est une réduction d'impôt et non un crédit d'impôt.